APPEL A LA RESISTANCE CIVILE ET AU REVEIL DES **CONSCIENCES**

Oprofession-gendarme.com/appel-a-la-resistance-civile-et-au-reveil-des-consciences









Vous êtes ici : <u>Accueil</u> > <u>Actualités</u> > APPEL A LA RESISTANCE CIVILE ET AU REVEIL **DES CONSCIENCES**

0.00-3.12 Préambule

3.13-10.38 Appel à la résistance civile et à l'éveil des consciences 10.40-13.40 Générique et chanson

Composition musicale Tristan Edelman

Montage vidéo Giulia D'Aria

Voix a capella et chanson finale

« Nos libertés » Ingrid Courrèges » d'après la chanson « Femme libérée » de Cookie Dingler

Merci à toutes celles et tous ceux qui ont collaboré à cet appel

Louis Fouché, Tristan Edelman, Virginie de Araujo-Recchia, Thierry Gourvénec, Médecin anonyme, Ronald Guillaumont, Vincent Pavan, Pascal Sacré, Éric Remacle, Nathalie Derivaux, Pierre Chazal, Sébastien Recchia, Alexandre Gerbi, Ingrid Courrèges, Ashani, Albéric et Cindy, Géraldine, Jean-Paul, Jeff, Julie, Martine, Sébastien G, Sandrine, Isabelle, Claudia et Ernesto, Joël, Dominique....

Texte collectif

Préambule

L'Assemblée nationale et le Sénat ont rendu leur rapport d'enquête sur la gestion de l'épidémie de Covid-19 en France et ils sont évidemment sévères. Ils mettent en lumière l'impréparation et la gestion chaotique de l'État, avec de multiples retards et des incohérences sans fin, et la mise sur la touche des médecins généralistes, privés du droit de soigner!

Des mois et des mois plus tard, le gouvernement persiste dans les mêmes erreurs, multipliant les mesures hasardeuses et arbitraires, avec la même attitude infantilisante, abusive, et souvent même méprisante envers la population. Et quelle maltraitance que de masquer les enfants!

Il porte atteinte au passage, de plus gravement, aux droits constitutionnels et fondamentaux ainsi qu'aux libertés privées et publiques, conduisant le pays à la ruine en détruisant le gagne-pain de millions de citoyennes et de citoyens.

En tolérant des conflits d'intérêts majeurs, en confiant même des responsabilités publiques à des serviteurs de l'industrie pharmaco-vaccinale, il trahit les intérêts et la confiance du peuple français.

On nous présente maintenant un « vaccin » qui n'en est pas un, mais constitue une véritable « thérapie » génique expérimentale, mis précipitamment sur le marché alors qu'il présente des risques potentiellement majeurs pour la santé de la population. Tandis que les autres vaccins annoncés affichent des effets indésirables conséquents pour une infection respiratoire équivalente à la grippe.

Ce projet est tellement contraire au droit, à l'éthique ainsi qu'aux bonnes pratiques médicales que nous devons nous opposer corps et âme à ce que l'Etat joue ainsi à la roulette russe avec la santé des Français, en dilapidant l'argent public.

Le désastre en cours est symptomatique d'une société à bout de souffle, qui a perdu ses repères, prise dans une bouffée délirante collective malheureusement entretenue au fil des mois par nos gouvernants.

Il est temps de reprendre nos esprits et de revenir sereinement dans la réalité : la létalité réelle du Covid-19 est celle d'une grippe moyenne, avec un âge médian des décès supérieur à l'espérance de vie. Nous disposons en outre de traitements efficaces. En Suède la vie est normale, sans masques, sans tests, sans confinement, sans mesures humiliantes de contrôle... et sans plus de victimes.

Nous pouvons vivre sans avoir à nous terrer ou à nous déshumaniser. Et nous devons tous retrouver ENSEMBLE le chemin de la sérénité et de la raison, en mettant un coup d'arrêt à la fuite en avant de nos gouvernants.

Chacun d'entre nous comme chaque corps constitué a sa part d'action à faire et son rôle à jouer dans ce processus urgent de restauration de la raison et des libertés.

C'est le sens de l'Appel que nous lançons aujourd'hui pour la résistance civile et le réveil des consciences, afin de préserver la lumière de l'avenir.

Appel à la résistance civile et à l'éveil des consciences APPEL

Nous invitons Emmanuel Macron

à tirer les conclusions de la longue suite d'errances et de défaillances de sa politique sanitaire,

à tirer les conclusions de l'état d'affolement, de confusion et de sidération dans lequel il a plongé le peuple français, et bien d'autres peuples, avec des données fausses et anxiogènes, et enfin à tirer les conclusions de son instrumentalisation de la peur à des fins de neutralisation de la contestation, ainsi qu'à des fins idéologiques de démantèlement de l'économie et des intérêts nationaux au profit des grands groupes mondiaux.

Nous l'appelons à œuvrer pour la santé réelle des Français, et non pour le profit de l'industrie pharmaceutique, à dissoudre immédiatement le Conseil Scientifique et à le remplacer par un collège des meilleurs experts libres de tous conflits d'intérêt, à cesser de convoquer le Conseil de défense : on ne fait pas la guerre à un virus, à RÉTABLIR LES LIBERTÉS FONDAMENTALES: la liberté d'expression et d'opinion, la liberté de vivre, d'être en liens, et de respirer, à supprimer l'usage des tests inutiles en population générale, et à les rétablir comme outil diagnostic dans la main des seuls médecins, à décréter un moratoire sur toute thérapie génique, appelée à tort vaccinale, autrement dit : à faire abroger la loi d'état d'urgence sanitaire, en particulier son intolérable article 4ter

alinéa 3.

Nous appelons les parlementaires français

à rester fidèles à la démocratie et à la Constitution, à rester fidèles à leur mandat de représentation du peuple et à refuser avec courage tous les textes de loi et dispositions portant atteinte aux intérêts, à la dignité et à l'intégrité (physique, psychique, économique, culturelle, politique et sociale) du peuple.

Nous appelons les constitutionnalistes et les professeurs de droit

à dénoncer haut et fort les innombrables mesures anticonstitutionnelles qui nous sont imposées et les lois d'exception totalitaires.

Nous appelons les avocats et les juristes

à multiplier les actions en justice, ainsi qu'à offrir leurs services en pro bono ou avec l'aide juridictionnelle à des particuliers ou des collectifs ayant intérêt à agir pour intenter de telles actions.

Nous appelons le Conseil National de l'Ordre des médecins

à ne pas sombrer dans l'indignité en condamnant des médecins faisant honneur à leur profession, à protéger sans concession la liberté de prescription, et les médecins lanceurs d'alerte.

Nous appelons les forces de l'ordre

à servir non pas un gouvernement autoritaire, mais le peuple, et à renoncer à faire usage de toute violence à l'encontre des protestations légitimes de la population.

Nous appelons les fonctionnaires

à refuser d'appliquer les mesures liberticides.

Nous appelons les chercheurs et les scientifiques

à dénoncer les ravages de la corruption systémique produite singulièrement par l'industrie pharmaceutique, et à participer à mettre en échec l'instrumentalisation frauduleuse de la recherche au profit d'intérêts privés.

Nous appelons les soignants de psychiatrie, les psychosociologues et les sociologues

à neutraliser par leur éclairage la bouffée délirante collective dans laquelle est plongée une grande partie de la population mondiale de manière très inquiétante depuis un an.

Nous appelons les médecins

à rejeter les diktats contraires au serment d'Hippocrate en s'engageant à user de leur liberté de prescription, et à traiter les malades de la meilleure façon, en particulier dans la phase précoce de la Covid-19.

Nous appelons les experts de santé publique

à exiger qu'une balance bénéfices/risques rigoureuse soit faite au sujet de toutes les mesures non strictement médicales potentiellement destructrices pour les personnes et la société.

Nous appelons les pharmaciens

à lever tout obstacle dans la remise de prescriptions hors-AMM.

Nous appelons les responsables de résidences pour personnes âgées

à tenir impérativement compte de la volonté de leurs pensionnaires dans un processus décisionnel impliquant leur consentement éclairé ou celui de personnes de confiance concernées, à toutes mesures les impliquant.

Nous appelons tous les professionnels de la naissance, tous les

professionnels de la petite enfance

à veiller au respect de la dignité et des intérêts des tout-petits et de leurs parents.

Nous appelons les enseignants et l'éducation nationale

à protéger les enfants et les adolescents en refusant le port du masque, à leur donner des informations sur les conséquences, graves, de la bouffée délirante collective, ainsi que leur enseigner les bases de ce qui génère et protège réellement la santé.

Nous appelons les milieux économiques

à s'opposer de toutes leurs forces et de toute leur influence à des décisions absurdes et inutiles qui précipitent vers la faillite et la ruine les forces vives de notre économie réelle au profit des multinationales et des grands groupes mondiaux.

Nous appelons les journalistes

à se désaliéner de leur tutelle économique, à rejeter la politique du buzz, à respecter la Charte des journalistes aujourd'hui bafouée et à remplir pleinement leur rôle et leur mission envers la population en tant que quatrième pouvoir essentiel à la démocratie, en délivrant une information honnête, et en enquêtant sur les dérives en cours.

Nous appelons les artistes

à véhiculer et populariser sous toutes les formes que ce soit l'esprit de résistance civile et le réveil des consciences qui animent cet appel.

Nous appelons les citoyennes et les citoyens

à exercer notre droit et notre devoir, sans supporter aucun chantage à l'exclusion sociale, de refuser une vaccination inutile, risquée servant plus les profits de l'industrie pharmaceutique que la santé, en obtenant au besoin la tenue d'un référendum (d'initiative partagée en France) sur l'intégration au bloc constitutionnel de l'article 35 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1793, lequel énonce : » Quand le gouvernement viole les droits du peuple, l'insurrection est pour le peuple, et pour chaque portion du peuple, le plus sacré des droits et le plus indispensable des devoirs », car si un gouvernement persiste dans une dérive autoritaire, irresponsable et mortifère, quelle autre alternative laisse-t-il à ses concitoyens sinon celle de résister en masse, et si possible pacifiquement, jusqu'à ce que les gouvernants reprennent raison ou leur remettent leur pouvoir ?

Pour information:

COLLECTIFS NATIONAUX DE RESISTANCE

Reinfocovid.fr/https://reinfocovid.fr/

Parents 2021 France https://p21france.wixsite.com/collectif

Enfance et libertés https://enfance-libertes.fr/

Parents 2021 Belgique https://www.parents2021.com/index.php

Me de Araujo-Recchia https://www.legavox.fr/blog/maitre-de-araujo-recchia

rapport-dictature-2020-terrorisme-etat-29896.htm

Réaction 19 https://reaction19.fr/

Covid-19 Laissons les médecins prescrire ser https://stopcovid19.today/

Association BonSens https://bonsens.info/

MEDIAS D'INFORMATIONS LIBRES

Profession Gendarme http://www.profession-gendarme.com/

Anthropo-logiques https://jdmichel.blog.tdg.ch/

Mondialisation.<u>ra/</u>https://www.mondialisation.ca/

Agoravox https://www.agoravox.fr/

FranceSoir: http://www.francesoir.fr/rubrique/opinions

Nexus https://www.nexus.fr/

covidinfos.net https://covidinfos.net/

baslesmasques.com/p/home

Le Saker Francophone.fr/

Initiative citoyenne http://initiativecitoyenne.be

Sud radio: www.sudradio.fr

Sébastien Récchia:

https://www.youtube.com/channel/UCOrHq7D_MoQ7Kui9W7Up_gw

Franjo: https://www.youtube.com/channel/UC53gfTiWvslLPNuoDcoxmVg

Ingrid Courrèges: https://www.youtube.com/user/ingridcourreges64

https://www.agoravox.fr/auteur/tristan-117399.

https://www.agoravox.fr/auteur/alexandre-gerbi

https://www.agoravox.fr/auteur/pierre-chazal

https://www.agoravox.fr/auteur/thierry-gourvenec

Note de la rédaction de Profession-Gendarme :

L'article 4 ter alinéa 3 du projet de loi n°494, cité dans la vidéo, est devenu l'article 12 alinéa 3 dans le texte définitif de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire. Cet article 12 alinéa 3 dispose que :

« (...) Les personnes condamnées et les personnes mises en examen, prévenues et accusées placées en détention provisoire peuvent, sans l'accord ou l'avis préalable des autorités judiciaires compétentes, être incarcérées ou transférées dans un établissement pénitentiaire à des fins de lutte contre l'épidémie de covid-19. Il en est rendu compte immédiatement aux autorités judiciaires compétentes qui peuvent modifier les transferts décidés ou y mettre fin. Ces dispositions sont applicables jusqu'au 31 août 2021. »

Samedi 20 mars, premier jour du printemps, avant midi nous sommes dans la rue, et à midi pile nous enlevons tous notre masque. Pour une durée qui dépendra de ce qui se passe autour de soi

Vous aimez cet article? Partagez-le avec vos amis!

